J'adapte mon logement

Adapter son logement pour bien vivre chez soi, quel que soit son âge ou sa situation de handicap, c’est le souhait de nombreux habitants du territoire. Pour que cela reste possible dans de bonnes conditions, Grand Lieu Communauté met en place un service d’accompagnement dédié aux particuliers souhaitant adapter leur logement à une perte d’autonomie liée à l’âge ou à une situation de handicap. Ce service s’inscrit dans le cadre du dispositif national Ma Prime Adapt’, piloté par l’Agence nationale de l’habitat (ANAH) et intégré au réseau France Rénov’.

Une aide financière : Ma Prime Adapt'

Ma Prime Adapt’ est la principale aide de l’État pour financer les travaux d’adaptation du logement. Elle est ouverte aux propriétaires occupants et locataires du parc privé, sous conditions de ressources.

Montant de l’aide :

- Jusqu’à 70 % du montant des travaux, dans la limite de 22 000 € HT,
- Un accompagnement obligatoire et personnalisé par un assistant à maîtrise d’ouvrage (AMO),

- Une avance de 30 % du montant de l’aide possible,
- Cumulable avec Ma Prime Rénov’ pour des travaux de rénovation énergétique.

Les plafonds de ressources sont définis chaque année par l’ANAH. Votre éligibilité est déterminée selon votre revenu fiscal de référence et la composition de votre foyer. Pour connaitre le barème, rendez-vous sur le site de France Rénov'.

Quels travaux sont concernés ?

Les travaux financés par Ma Prime Adapt’ visent à améliorer la sécurité, le confort et l’accessibilité du logement, par exemple :

- Remplacement d’une baignoire par une douche de plain-pied,
- Installation d’un monte-escalier ou d’une rampe d’accès,
- Pose de barres d’appui, de volets roulants électriques,
- Aménagement d’une chambre ou d’une salle de bain au rez-de-chaussée,
- Élargissement des portes et amélioration de la circulation dans le logement.

Ces aménagements sont définis avec un professionnel, parfois accompagné d’un ergothérapeute, en fonction de vos besoins.

Un accompagnement de proximité

Pour simplifier vos démarches, Grand Lieu Communauté vous propose un accompagnement gratuit à chaque étape de votre projet. Cet accompagnement est assuré par Citémétrie, opérateur agréé par l’ANAH et partenaire du réseau France Rénov’.

1. **Diagnostic de votre logement** : Visite préalable pour évaluer l’état du logement, les besoins en rénovation (énergie, sécurité, adaptation) et établir un rapport synthétique avec propositions de travaux et estimations financières ;
2. **Accompagnement administratif et financier** : Aide au montage du dossier Ma Prime Adapt’ et autres aides, au plan de financement et aux démarches d’urbanisme si nécessaires ;
3. **Suivi et conseils pendant les travaux** : Appui sur le déroulement du chantier, les bonnes pratiques, la réception des travaux et la gestion d’éventuels litiges (Citémétrie n’intervient pas directement sur le chantier ni

auprès des entreprises.)

4. **Visite après travaux** : Visite du logement après la réalisation des travaux et finalisation du dossier Ma Prime Adapt' pour obtention des financements.

Qui contacter ?

Avant de commencer vos travaux, prenez-rendez-vous avec votre conseiller au 02 85 29 16 39 (Citémétrie) ou grandlieurenov@citemetrie.fr : il vous aidera à vérifier votre éligibilité et à démarrer votre projet d'adaptation.

Liens utiles

- https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimeadapt
- Dépliant PDF Ma Prime Adapt' (pdf)